



**Procès-verbal de la réunion
du 2 juillet 2021**

adopté le 14 octobre 2021

**COMITÉ DE BASSIN
122^{ème} séance
(2^{ème} séance du 10^{ème} mandat)**

ORDRE DU JOUR

| | | |
|-------|---|----|
| I. | Adoption de l'ordre du jour | 2 |
| II. | Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 5 février 2021 | 2 |
| III. | Point d'actualités | 2 |
| IV. | Planification et prospective..... | 6 |
| | 1. <i>Travaux de la Commission Planification</i> | 6 |
| | 2. <i>Conseil scientifique</i> | 9 |
| | a) <i>Renouvellement du Conseil scientifique</i> | 9 |
| | b) <i>Présentation de l'avis du Conseil scientifique sur les prairies permanentes</i> | 9 |
| | 4. <i>Protocole d'étude avec les soudières de Lorraine</i> | 10 |
| V. | Révision du 11 ^{ème} programme d'intervention | 11 |
| VI. | Planification et prospective (<i>suite</i>)..... | 11 |
| | 3. <i>Point d'avancement des défis territoriaux</i> | 11 |
| VII. | Vie des instances de bassin | 11 |
| | 1. <i>Élections et désignations – postes vacants dans les commissions</i> | 11 |
| | 2. <i>Informations sur les Trophées de l'eau 2021</i> | 12 |
| | 3. <i>Colloque des Comités de bassin du 9 décembre 2021 à Paris</i> | 12 |
| | 4. <i>Questions diverses</i> | 12 |
| VIII. | Intervention de la Préfète Coordonnatrice de bassin | 13 |

La séance est présidée par **M. GAILLARD**.

Le Président confirme que le *quorum* nécessaire à la délibération est atteint.

Il est donné lecture des pouvoirs.

Le Président introduit la séance et rappelle que la parole sera distribuée de manière à ne pas écarter des échanges, les personnes en distanciel. Il fait également état des dernières actualités du CB :

- lors du renouvellement du CB en février dernier, la composition du CB a été renouvelé à hauteur de 40 % environ ;
- le taux de parité atteint aujourd'hui 40 % ;
- des séances de formation se sont tenues avec pour objectif la meilleure connaissance par tous des responsabilités du CB.

Le Président estime que depuis la crise sanitaire, aucune activité du CB n'a été freinée afin de maintenir le financement des opérations. L'AERM a, par ailleurs, été très efficace dans l'adoption du Plan d'accélération « Eau 2021 ».

Il ajoute qu'une réunion de travail s'est tenue en avril, avec Mme Barbara POMPILI, Ministre de la Transition écologique et la Secrétaire d'État Mme Bérangère ABBA, à la demande des Présidents des CB. Cette réunion fut notamment l'occasion de rappeler l'importance de s'appuyer sur les CB dans la construction des mesures de protection de l'environnement et de la biodiversité. Ces derniers ont, en effet, une très bonne connaissance des spécificités et besoins de leur territoire. Ce point a été développé dans une lettre intégrée au dossier de séance.

En clôture de cette présentation, il ajoute que l'AERM a été très efficace sur le lancement du plan d'accélération et la programmation du plan de relance. Il remercie à cet égard, les membres du Comité de bassin, les Administrateurs de l'Agence et l'ensemble du personnel.

I. Adoption de l'ordre du jour

En l'absence d'observation, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 5 février 2021

En l'absence d'observation, le projet de procès-verbal est adopté.

III. Point d'actualités

Le Président demande la présentation des différentes commissions.

M. BAUER explique que la commission des programmes s'est réunie deux fois : le 14 avril 2021 et le 28 mai 2021 ; une troisième réunion est prévue le 15 septembre 2021. M. BAUER constate qu'il n'y a pas eu de rupture majeure dans les décisions prises dans les différents domaines par rapport aux commissions précédentes. En revanche, les dotations financières ont évolué en fonction des nouveaux enjeux ; à titre d'exemple, les dotations destinées au grand cycle de l'eau - domaine 3 - ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique - domaine 1 et 2 - ont largement augmenté. M. BAUER ajoute qu'il a perçu une grande mobilisation des personnes présentes.

Mme CORSYN ajoute que la commission du milieu naturel aquatique s'est réunie le 9 avril 2021. L'objectif était d'évaluer la contribution des SDAGE et programmes de mesure à la stratégie nationale pour la biodiversité ; une évaluation par la suite transmise au Comité Régional de la Biodiversité (CRB). La deuxième commission, devant traiter de la continuité écologique des cours d'eau, a été reportée en automne dans l'attente de précisions réglementaires.

Mme BARDOT présente la commission eau et urbanisme, une nouvelle commission co-présidée par Mme Normand elle-même et par l'urbaniste M. Alfred PETER. Cette commission a pour vocation d'être opérationnelle et intègre des profils diversifiés pour mettre en œuvre des actions concrètes. Mme BARDOT soulève cependant la question de l'intérêt d'aider des projets de construction en dehors de la zone urbaine.

Lors de la commission, les membres ont, par ailleurs, manifesté leur volonté de recueillir des retours d'expérience sur le guide des zones commerciales mis en place par une autre Agence de l'eau. Ce dernier permettrait à l'agence d'élargir l'éventail des bénéficiaires d'aides.

Mme MICHEL, Vice-Présidente de la Commission « eau et urbanisme », souligne l'intérêt des échanges réalisés dans le cadre de cette commission qui s'explique par un mélange des points de vue sur le sujet de l'urbanisme. La commission aborda également la demande faite par les habitants de prolonger le projet « Cours d'école », un projet victime de son succès.

Le Président remercie les intervenants et ajoute être très intéressé par ces thématiques. Il remarque que la prise en compte de l'infiltration, remettant en cause un certain nombre d'habitudes, nécessitera une modification des cahiers des charges afin d'augmenter la perméabilité des routes. Il faudra, par ailleurs, évaluer de manière attentive le coût induit par ces modifications. La somme de petites mesures comme celles présentées ci-avant devrait permettre d'engager, progressivement, d'importants changements.

Mme BARDOT précise, à ce propos, qu'étant nouvellement élue vice-présidente infrastructure et mobilité du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, elle s'engage à tenir compte de cet enjeu de l'infiltration.

Le Président félicite et encourage Mme BARDOT.

Mme MICHEL, Vice-Présidente de la Commission Planification, explique que lors de la commission planification, ont été évoqués :

- le SDAGE ;
- le problème des métabolites, même si ce point devra être aussi étudié en Commission agricole ;
- le problème de pollution de l'eau par les dépôts de pollution atmosphérique, en association avec ATMO ;
- la nécessité de mettre le SDAGE en cohérence avec le SRADDET ;
- le problème de lessivage des sols.

Le Président remercie Mme MICHEL et rappelle que tous les membres du CB peuvent intervenir quand ils le souhaitent.

M. HENRY présente le bilan de la commission économie et partage de la ressource en eau qui s'est d'ores et déjà réunie deux fois. Après un rappel des connaissances clés nécessaires à la compréhension des enjeux, il est apparu qu'il n'y aurait pas de solution simple, à l'image de la complexité du territoire. M. DIETMANN doit, en tant que vice-président, animer la définition des territoires à enjeux sur le bassin Rhin-Meuse. Il souligne aussi l'importance d'une bonne communication, nécessaire pour permettre un large partage des connaissances.

Le Président remercie M. HENRY et ajoute que ces thématiques vont être de plus en plus d'actualité.

Mme LEROY introduit la commission industrie de bassin. L'ensemble des acteurs y sont très bien représentés et investis, et la commission bénéficie d'une bonne dynamique globale. Les principaux défis identifiés sont ceux de la communication – manque de sollicitations - et de la bonne conduite des opérations. Dans ce but, seront mis en place un certain nombre de partenariats entre l'AERM et les entreprises. Mme LEROY évoque enfin la possibilité d'augmenter la fréquence annuelle des réunions de la commission afin de pouvoir répondre plus efficacement aux demandes.

M. GEORGE ajoute que la participation des CCI et de l'artisanat est un élément important pour le bon déroulement des activités de la commission industrie de bassin. La pollution du secteur de l'artisanat est, en effet, plus diffuse que celle des grandes industries et doit donc être prise en compte.

Le Président s'interroge sur l'organisation des CCI régionales par rapport aux CCI départementales.

M. HOELTZEL précise que la CCI Grand-Est est représentative de toutes les CCI départementales.

M. PELLETIER apporte des précisions concernant la commission agricole.

Les membres de la commission ont travaillé sur les enjeux suivants :

- l'augmentation de la taille des zones vulnérables qui nécessite la mobilisation de moyens supplémentaires par l'AERM afin de répondre aux lourds investissements qu'implique cette mise aux normes, pour les éleveurs notamment ;
- le maintien des prairies permanentes et des élevages actuellement en recul.

Enfin, il souligne l'importance d'avoir des membres d'autres commissions au sein de la commission agricole afin de diffuser la connaissance de ces enjeux au sein de l'AERM, de manière transversale. L'agriculture étant liée à tous les enjeux du bassin Rhin-Meuse, comme celui du partage de la ressource en eau, il suggère de réaliser un travail transversal entre les commissions sur ce sujet.

Le Président remercie M. PELLETIER et félicite les nouveaux élus.

Il évoque le Varenne de l'eau, lancé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en mai, selon lui très prometteur. Le Président souhaite connaître l'avis de M. PELLETIER sur le Varenne de l'eau, compte tenu des enjeux agricoles et culturels qu'il soulève dans le bassin Rhin-Meuse.

M. PELLETIER répond que le Varenne de l'eau est, d'une certaine manière, déjà mis en place dans le bassin Rhin Meuse, avec notamment la commission usage de l'eau et les commissions transversales. Néanmoins, les objectifs et les enjeux du Varenne de l'eau dans le bassin Rhin Meuse ne sont pas forcément partagés avec l'échelle nationale. Par ailleurs, il craint que le Varenne de l'eau lancé par l'Etat ne se résume à des changements administratifs c'est pourquoi il insiste sur l'importance de conserver une dimension opérationnelle aux actions menées par l'AERM.

Le Président se demande quels sont les avis des représentants agricoles à l'échelle nationale.

M. PELLETIER suppose qu'ils sont du même avis que lui. Cependant, il estime que la diversité des territoires peut expliquer des positionnements et engagements différents.

M. REININGER s'accorde avec la remarque de M. PELLETIER. Les Agences de l'eau ont, selon lui, un rôle particulièrement important dans la mise en place d'objectifs concrets et adaptés aux différents territoires. Elles doivent donc être placées en première ligne pour agir concrètement dans leurs domaines de compétence.

M. INGWILLER estime que le Varenne de l'eau représente un enrichissement des stratégies existantes des Agences de l'eau. Il s'accorde également avec M. PELLETIER sur la place centrale de l'agriculture dans la gestion de l'eau, par son influence sur la perméabilité des sols et les réponses qu'elle peut apporter en matière d'adaptation au changement climatique.

Le Président remercie M. INGWILLER d'avoir évoqué la question climatique. Il affirme qu'il ne peut y avoir de conflit entre les sujets environnementaux et agricoles et rappelle qu'au niveau du bassin Rhin Meuse, les acteurs de l'environnement et du monde agricole travaillent ensemble. À ce titre, il aurait souhaité que le Varenne de l'eau soit complètement co-présidé par le ministère de la Transition écologique et le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour traduire le caractère commun de cette démarche. Il craint que le monde agricole soit à l'avenir la cible de critiques grandissantes.

M. METZ considère que les récentes sécheresses et la crise sanitaire sont à l'origine du lancement du Varenne de l'eau ; ces dernières ayant mis en exergue l'importance de la souveraineté alimentaire. Le Varenne de l'eau doit donc être appréhendé globalement, en tenant compte de la problématique de la résilience de l'agriculture face au changement climatique. Il faut désormais prôner une approche globale de l'agriculture pour répondre à ces enjeux et aux objectifs de l'AERM :

- concernant le sol, le stockage de la matière organique, le stockage du carbone ;
- concernant les pratiques culturales ;
- concernant la couverture du sol ;
- concernant l'élevage et l'autonomie fourragère ;
- concernant l'usage de l'eau et l'irrigation.

Ainsi, en considérant l'agriculture de manière globale, ils se rapprochent davantage des objectifs de l'AERM. Il ajoute qu'il est nécessaire de travailler ces sujets pour préserver l'agriculture, sécuriser l'alimentation et engager un débat sur l'usage de l'eau dans la production alimentaire humaine et animale.

Le Président observe la prise en compte progressive des enjeux locaux à l'échelle nationale mais regrette l'amointrissement du rôle des territoires et l'uniformisation des mesures. Le Varenne de l'eau risque, potentiellement, d'impacter le SDAGE d'ores et déjà élaboré. Un travail reste donc à faire sur la coordination de la gouvernance de l'eau entre les échelles locales et nationales. Le Président ajoute qu'il est préoccupé par cette volonté, au sein du gouvernement, d'unifier la gestion de l'eau *via* différentes grandes mesures ; une situation qui pourrait être source de tensions du fait d'une mauvaise compréhension des enjeux.

M. REININGER estime qu'au sein du CB, les enjeux sont abordés de manière très réaliste et avec courage. Le Varenne de l'eau diminue cependant l'importance des CB et des Agences de l'eau dans la prise de décision, au profit de l'échelon national. Les ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et de l'Alimentation devraient s'accorder sur le sujet de l'eau, tout en laissant aux régions un pouvoir de décision afin de tenir compte des réalités du terrain.

Le Président rappelle que le gouvernement est légitime pour prendre des décisions à l'échelle nationale. La prise en compte de l'agriculture dans la gestion de l'eau doit nécessairement s'accompagner d'une réflexion nationale englobant l'ensemble des territoires et des SDAGE.

Mme CORSYN ajoute qu'il faut, en plus de tous les enjeux cités, également prendre en compte le calendrier de la PAC. En effet, l'orientation de la PAC change les pratiques agricoles dont dépend la qualité de l'eau.

Le Président précise qu'il est en faveur d'une politique des petits pas dans un objectif de progression collective. Il insiste sur l'importance du partage d'informations entre tous les membres du CB, qui proviennent de secteurs et milieux aux enjeux très différents, afin de trouver les meilleures solutions. Il ajoute, enfin, que la manière dont les prochaines décisions seront prises impactera fortement la confiance des uns et des autres et la volonté de partager les efforts devant être réalisés.

Le Président propose de compléter l'actualité en présentant l'examen de la loi Climat et résilience qui fut délicat mais révélateur des difficultés.

M. HOELTZEL assure la présentation du point sur l'actualité en détaillant :

- le contenu des réunions du 27 avril (Présidents de CB) et du 22 juin (Présidents de CA et Directeurs généraux des agences de l'eau) avec la Ministre ;
- les débats à l'Assemblée et au Sénat lors de l'examen de la loi (Climat et Résilience) ;
- les débats du Comité national de l'eau (CNE) lors de l'examen des projets de SDAGE ;
- le programme de travail du Varenne de l'eau.

Mme CORSYN s'interroge à propos des diagnostics régionaux évoqués dans le Varenne de l'eau et conduits par les chambres d'agriculture :

- les Agences de l'eau seront-elles associées à la réalisation de ces diagnostics ;
- de quelle manière le Varenne de l'eau s'articulera-t-il avec les travaux du CB et des commissions.

Il serait, par ailleurs, intéressant de faire travailler ensemble, sur ces thématiques, les commissions du milieu naturel et aquatique, eau et rareté, et agricole de bassin. Les enjeux se croisant, certaines synergies pourraient être mises en œuvre par exemple entre des dispositifs de stockage de l'eau et de restauration de la biodiversité.

M. HOELTZEL explique que les CB ont été conviés à la réunion de lancement avec les directeurs des Agences de l'eau. Les travaux de réflexion sont répartis entre les différentes Agences de l'eau : à titre d'exemple, les Agences de l'eau du Sud sont mobilisées pour le compte des 6 agences de l'eau sur les PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau) – thématique 3 – et l'AERM sur les filières agricoles – thématique 2 –, en binôme avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. La réunion de lancement de la thématique 2 aura lieu le 9 juillet 2021.

M. FERNIQUE estime qu'il y a eu, lors de l'examen de la loi Climat et résilience, des avancées – concernant la préservation des prairies permanentes, l'implantation des haies, etc. – mais que ces dernières s'accompagnent également de reculs. Il estime qu'il y a eu une présence forte d'un « lobby des moulins » soutenant qu'il ne fallait modifier ni les moulins ni les seuils, sans égard pour les enjeux de continuité écologique des cours d'eau.

Le Président remercie M. FERNIQUE et trouve également surréaliste que la loi interdise tout effacement de seuil.

M. VANLAER rappelle que la DREAL travaille actuellement sur le sujet de la gestion quantitative de l'eau et s'intéresse tout particulièrement aux travaux réalisés par les Agences de l'eau et notamment leur prise en compte du milieu agricole. Il souhaite donner des éléments d'appréciation au préfet pour anticiper de futures sollicitations externes sur des sujets variés.

Certains outils existants peuvent également aider à répondre aux enjeux, importants, de la gestion de l'eau en milieu urbain comme le Fonds friches du plan de relance qui vise le recyclage des friches et contribue à l'objectif de "zéro artificialisation nette".

Il ajoute enfin que la région Grand-Est est l'une des premières régions en termes de capacité d'installation d'unités de méthanisation. Le développement de ces unités pourrait impacter fortement les milieux aquatiques, mais également permettre la production d'énergie renouvelable et créer des revenus supplémentaires pour les exploitants agricoles.

Le Président remercie M. VANLAER et propose de s'intéresser au point suivant de l'ordre du jour.

IV. Planification et prospective

1. Travaux de la Commission Planification

a) Plan de Gestion des Risques pour l'Inondation (PGRI)

Mme MAUVIEUX-THOMAS explique que la consultation relative au PGRI prévoit une consultation formelle du Comité de bassin quand bien même celui-ci a déjà validé à l'unanimité, le projet de PGRI lors de la séance du 16 octobre 2020. L'avis du CB sera transmis à Mme la Préfète Josiane CHEVALIER.

Mme MICHEL s'interroge sur la possible prise en compte de la délibération faite par le Conseil métropolitain du Grand Nancy.

Mme MAUVIEUX-THOMAS répond que la consultation des assemblées est en cours sur les projets de SDAGE et de PGRI et se clôturera, au plus tard, le 15 juillet.

Mme BUCHERT rappelle que des réserves ont également été émises par Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) concernant le PGRI.

M. HOELTZEL précise que les regards ont pu changer depuis l'examen de la proposition, c'est pourquoi le sujet est à nouveau délibéré aujourd'hui.

Mme MAUVIEUX-THOMAS ajoute que l'ensemble des remarques émises lors de cette consultation seront considérées avec attention. La commission planification et les groupes de travail qui avaient participé à l'élaboration du SDAGE - cinq groupes de travail plus un dédié aux objectifs et au programme de mesure – seront à nouveau réunis à l'automne. Elle propose, à ce titre, de prolonger le mandat confié à ces groupes de travail pour qu'ils puissent poursuivre leurs travaux jusqu'à l'aboutissement du projet de mise à jour du SDAGE. Par ailleurs, il sera proposé à la commission planification de se réunir le 16 septembre 2021 pour élire les nouvelles présidences. L'objectif est de présenter au CB, en automne, les résultats des travaux d'adaptation du SDAGE et d'adopter au plus tard fin mars 2022 la nouvelle version du SDAGE et le PGRI.

b) Zones vulnérables

Mme MAUVIEUX-THOMAS assure la présentation du projet de désignation des nouvelles zones vulnérables à la pollution par les nitrates à l'aide d'un support de présentation.

Le Président ne comprend pas l'origine de la dégradation de la situation et s'interroge sur les effets des mesures mises en œuvre.

Mme MAUVIEUX-THOMAS précise que ce constat ne reflète pas le résultat de la politique agricole du CB mais la dégradation de la qualité des eaux au regard des nitrates dont les causes sont bien plus larges.

Le Président s'interroge sur les raisons qui expliquent cette dégradation de la pollution par les nitrates malgré un important investissement financier

M. HOELTZEL explique que la situation s'est dégradée entre les deux examens. D'une part le référentiel (eaux de surface notamment) c'est durci et, d'autre part des excédents d'azote ont été constatés depuis plusieurs années en Lorraine notamment. Le CB a déjà eu à traiter de ces questions qui trouvent en partie leur origine dans les évolutions climatiques ayant conduit à des excédents d'azote dans les sols puis à des lessivages en sortie d'hiver. Une autre cause possible de cette dégradation, notamment au niveau de bassins versants en Lorraine, sont les méthaniseurs qui ont induit pour certains une intensification des pratiques et des retournements de prairies. Des politiques de préservation comme la remise en herbe et l'adaptation des pratiques dans les zones sensibles sont donc essentielles pour limiter la dégradation de la qualité de l'eau dans ces zones. Le programme d'intervention de l'agence promeut ces approches.

M. HENRY ajoute que les nouvelles délimitations des zones vulnérables, dans le bassin Rhin-Meuse, sont basées sur les résultats de deux campagnes de mesure qui témoignent d'une dégradation de la situation. Dans certains territoires comme en Alsace, les résultats sont assez contrastés avec des améliorations mais aussi des dégradations locales.

Une origine possible de cette dégradation de la qualité de l'eau est en effet, le changement climatique et les dernières canicules. En effet, les conditions climatiques n'ont pas été favorables à l'implantation des CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrates).

Le Président souhaite savoir si cette dégradation est dû à une mauvaise adaptation des pratiques agricoles et s'interroge sur la véritable efficacité des mesures mises en œuvre.

Mme MICHEL explique avoir été surprise, au cours d'une présentation sur les nitrates, par la multiplication par trente de la concentration en nitrates dans l'eau au cours des huit dernières années. Une des explications est la grande persistance des nitrates dans l'eau et donc leur accumulation au fur et à mesure des années. Mme MICHEL insiste ainsi sur la difficulté de prévoir l'évolution de la situation, même dans le cas où les pratiques agricoles devenaient plus vertueuses.

M. PELLETIER souligne l'intérêt du débat et ajoute quelques éléments :

- il faut bien penser à différencier les enjeux nitrates et métabolites (qui concernent les pesticides) ;
- si le travail sur les nitrates permet d'obtenir des résultats concrets ces dernières années, il est désormais nécessaire d'identifier les facteurs de dégradation. Il rappelle que l'usage de nitrates par les agriculteurs est induit par le modèle économique agricole.
- la sécheresse, en diminuant les rendements, conduit à une baisse de l'absorption des nitrates par les cultures. Les conséquences environnementales et socio-économiques du changement climatique sont, ici, complexes à appréhender.
- l'évolution des pratiques agricoles, comme le développement de la méthanisation implique l'appropriation de nouvelles techniques par les agriculteurs. M. PELLETIER appelle à la vigilance car ces pratiques ont un impact sur les cycles de la matière et un mauvais usage de certains digestats pourrait s'avérer dangereux.
- les prairies étaient auparavant principalement utilisées pour l'élevage bovin. Avec la baisse de la consommation de viande, et donc la baisse du prix de la viande, les agriculteurs ne sont pas incités à retourner vers des pratiques extensives plus vertueuses bien que moins productives.
- au-delà des cartes parfois alarmantes, des efforts concrets ont été faits sur le territoire et de vraies améliorations peuvent être constatées.
- enfin, les exigences, pour les têtes de bassin, sont un peu plus strictes afin de garantir une meilleure qualité de l'eau en aval.

Le Président estime que ces discussions traduisent l'intérêt des échanges inter-commissions. Il ajoute qu'il est essentiel de ne pas cacher les problèmes mais d'en discuter ensemble pour les résoudre.

Mme CORSYN souhaite apporter quelques précisions par rapport aux déclarations de Mme MICHEL. Elle soutient que la fertilisation minérale chimique n'est pas stockée dans les sols, au contraire de la matière organique qui libère des nitrates en se dégradant. La principale source de libération de nitrates est le retournement des prairies lié : à la baisse de consommation de la viande mais aussi à l'intensification et au développement des cultures céréalières aux dépens de la production animale. La culture de céréales, plus rémunératrice que l'élevage, a ainsi conduit à des modifications structurelles des exploitations agricoles : retournement des prairies pour mettre en place des cultures de céréales et intensification de la production fourragère sur les zones restantes, *via* notamment l'ajout de nutriments.

Le Président comprend et affirme que l'objectif est de réorienter les aides afin d'encourager les meilleures pratiques.

M. BARBIER déclare que la carte des zones de vulnérabilité représente un principe de précaution. Il ajoute que la police de l'eau ne peut actuellement faire respecter les exigences partout en raison d'un manque d'effectif. Les contrôles sont, par ailleurs, mal ciblés et orientés vers les structures dont les pratiques sont les plus vertueuses, au lieu de cibler les structures qui ne respectent pas les exigences. M. BARBIER constate également un manque de contrôle et de moyens pour empêcher la mise en œuvre de certains projets d'assainissement illégaux. Il préconise dès lors de renforcer les contrôles.

M. METZ souhaite revenir sur la consultation du SDAGE et du PGRI. Les discussions précédentes au sujet de la directive nitrates ont montré que le transfert de connaissances sur ces sujets techniques est essentiel afin d'éviter de stigmatiser une partie du secteur agricole. Les efforts de chaque secteur ne sont ainsi pas toujours visibles en raison de l'évolution et du durcissement des exigences. Les critères qui s'appliquent spécifiquement aux têtes de bassin, et qui ont conduit à l'intégration de nouvelles communes dans le processus *via* l'observation des masses d'eau de surface, pourraient représenter un point intéressant de communication.

M. METZ est également convaincu que la méthanisation est une opportunité pour le territoire permettant la création d'un revenu supplémentaire pour les agriculteurs et de nouvelles opportunités de valorisation pour les cultures de couverture. Les cultures de couverture ont, par ailleurs, un impact positif sur la pollution de l'eau par les nitrates.

Concernant la consultation du PGRI, il regrette que la profession agricole ne soit pas toujours associée quand, au contraire, leur intégration permettrait une meilleure prise en compte des enjeux agricoles dans ces outils – comme le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI). A ce titre, M. METZ explique qu'il s'abstiendra pour le vote concernant le point en objet, en attendant d'avoir une réponse à l'avis qui sera transmis par la Chambre d'agriculture.

Mme GENESSEAU approuve la remarque de Mme CORSYN concernant les efforts faits. Elle regrette cependant la disparition des prairies qui représente un axe majeur d'amélioration, bien que dépendant en partie des équilibres économiques mondiaux.

M. BARBIER ajoute que le problème ne vient pas des agriculteurs mais de l'ensemble du système alimentaire. La diminution de la part du budget des ménages consacrée à l'alimentation est le résultat et la cause de l'intensification de l'agriculture. M. BARBIER salut ainsi les efforts faits par les agriculteurs depuis la fin du 20^{ème} siècle, permettant une stabilisation de la teneur en nitrates dans certaines plaines d'Alsace. Ces zones restent cependant vulnérables à cause d'un manque d'oxygène en profondeur qui implique une dégradation lente des nitrates et des éléments chimiques en général. Ainsi, bien que les efforts aient été faits, l'enjeu des nitrates reste majeur.

M. REININGER observe une incohérence des politiques publiques, qui ont mené à une faible prise en compte des pratiques vertueuses comme les intercultures ou les couvertures hivernales mises en œuvre depuis quelques années et dont les effets ne sont pas encore perceptibles. Le recours aux nitrates permet d'atteindre des rendements importants mais conduit à un appauvrissement continu des sols.

Il ajoute que si la pratique de la méthanisation n'est pas à condamner, elle nécessite une formation solide pour être bien réalisée. Encourager la méthanisation à l'échelle de la région Grand-Est ne peut être posé sans contreparties car il faut tenir compte des risques d'augmentation d'intrants et de difficulté de maîtrise de l'épandage des digestats.

Il estime enfin que certains reproches faits au PGRI sont injustifiés et que plusieurs techniques, notamment en matière de construction, permettraient de répondre aux enjeux qu'il soulève. Le PGRI dans sa forme actuelle semble pouvoir garantir une diminution des risques et ses préconisations sont tout à fait nécessaires.

M. REININGER rappelle également la grande cohérence du PGRI avec le SDAGE, tous deux valorisant les solutions basées sur la nature.

Le Président conclut qu'il pourrait être intéressant d'augmenter le nombre de commissions traitant de ces thématiques d'ici la fin de l'année. Ces réunions devraient permettre de dégager les enjeux essentiels pour mener à bien les activités de l'AERM et ceux davantage secondaires. Les décisions prises dans le cadre de ces commissions permettront à la fois d'envoyer des messages à l'échelle nationale mais également de prendre des engagements nouveaux à l'échelle du bassin Rhin-Meuse.

M. HOELTZEL explique que la délibération concerne deux thématiques : 1/ Confirmation ou non de l'avis favorable d'octobre sur le PGRI et 2/ La mise en place de groupes de travail au sein de la commission planification.

Avec deux votes contre et deux abstentions, la délibération n°2021-18 relative à l'avis sur le projet de mise à jour du plan de gestion des risques d'inondation Rhin-Meuse 2022-2027 dans le cadre de la consultation des parties prenantes est adoptée.

La délibération n°2021-19 concernant le renouvellement de la gouvernance pour la mise à jour des orientations fondamentales et dispositions du SDAGE et de l'objectif n°4 des PGRI et du groupe de travail « objectifs et programmes de mesures » est adoptée.

2. Conseil scientifique

a) Renouvellement du Conseil scientifique

M. HOELTZEL introduit le point en objet qui vise la présentation de la nouvelle composition du Conseil scientifique et l'avis du Conseil scientifique sortant.

Mme SCHMITZBERGER assure la présentation du point en objet à partir d'un support de présentation.

La délibération n°2021-20 concernant le renouvellement du Conseil scientifique est adoptée.

Le Président s'interroge cependant sur l'équilibre entre les familles scientifiques, - économie, géographie et sciences sociales -, au sein du Conseil scientifique.

Mme SCHMITZBERGER répond que l'objectif, en effet, est de renforcer ces compétences, nouvellement intégrées au sein du Conseil scientifique.

Le Président précise que les dispositions concernant le conseil scientifique, dont l'importance est grandissante au sein de l'AERM, pourront toujours être adaptées au cours du temps. Le Président rappelle qu'il est également important de surveiller la communication qui peut être faite sur le sujet nitrates.

M. HOELTZEL précise que la présentation est dans le dossier et que l'évolution du Conseil scientifique y est indiquée.

Le Président propose de présenter le point suivant.

b) Présentation de l'avis du Conseil scientifique sur les prairies permanentes

Mme SCHMITZBERGER assure la présentation du point en objet à partir d'un support de présentation.

Le Président s'interroge sur les raisons de cette diminution des prairies permanentes.

M.PELLETIER répond que la diminution des prairies permanentes est liée au changement de pratiques agricoles.

M. HENRY estime qu'il est positif de mettre en avant les prairies, comme cela est fait depuis longtemps, mais que l'enjeu pour les protéger reste la production de lait avec de l'herbe et non avec du maïs et/ou du soja. Il est ainsi de la responsabilité de l'AERM de soutenir et de porter ces filières de production de lait à l'herbe.

Le Président trouve ironique que les nouvelles recommandations soient de nourrir les vaches avec de l'herbe. Il s'interroge également sur la manière dont il sera possible de communiquer sur ce sujet, sans pour autant paraître accusatoire d'un des éléments qui constitue la société.

M. HOELTZEL précise que ce n'est pas l'esprit de l'avis du Conseil scientifique.

Mme SCHMITZBERGER explique que le plan de communication mettra en évidence les raisons techniques et sociétales ainsi que les raisons environnementales du recul des prairies.

Le Président se demande si les statuts autorisent la participation des membres du Conseil scientifique aux commissions.

M. HOELTZEL répond que le Conseil scientifique a déjà pu rencontrer les différentes commissions. Une demande exprimée par le Conseil scientifique est, par ailleurs, d'être bien informé des besoins et attentes des membres du CB. Les membres du Conseil scientifique ne sont, cependant, pas mobilisables à souhait.

M. HOELTZEL précise que l'avis du Conseil scientifique sur les prairies sera valorisé dans une communication plus large intégrant une analyse économique réalisée par l'Agence de l'eau qui montre que des filières sur herbe (en Lorraine) présentent une robustesse financière certaine.

Le Président salue l'importance de ces communications scientifiques et non partisans. Le Président ajoute qu'il sera particulièrement attentif à l'image que le CB pourra donner au grand public.

La délibération n°2021-21 concernant l'avis du Conseil scientifique sur les prairies permanentes est adoptée.

Le Président remercie le Président sortant du Conseil scientifique pour son travail.

4. Protocole d'étude avec les soudières de Lorraine

M. HOELTZEL propose de présenter le sujet des soudières de Lorraine avant les défis territoriaux afin d'avoir le temps de débattre sur ce sujet.

Le Président rappelle que le point d'avancement sur les défis territoriaux est très important, très mobilisateur.

Le Président introduit le sujet des soudières de Lorraine qui est un sujet récurrent.

M. BAUER demande depuis combien de temps l'AERM travaille sur cette thématique.

M. HOELTZEL ajoute que dans *Rhin-Meuse Infos*, l'AERM publie des numéros spéciaux dédiés au sujet des soudières de Lorraine depuis les années 80.

M. MARCOS assure la présentation du point en objet à partir d'un support de présentation.

Le Président souhaite féliciter le travail considérable réalisé par M. HOELTZEL sur cette thématique qui a demandé beaucoup de motivation et d'opiniâtreté.

M. REININGER demande s'il serait possible d'avancer le processus afin d'avoir les premiers résultats avant 2027.

Le Président estime qu'il n'est pas possible d'avancer le processus car cela risquerait de détruire le consensus et l'engagement financier des industriels.

M. MARCOS s'accorde avec le Président.

Le Président ajoute que l'accord entre les industriels et les collectivités territoriales est trop fragile pour que le processus ne soit avancé.

M. HOELTZEL précise que tout dépend des résultats obtenus par les installations de traitement pilotes d'ici 2023.

La délibération n°2021-23 concernant l'avis relatif au projet de protocole d'études sur les soudières de lorraine est adoptée.

V. Révision du 11^{ème} programme d'intervention

Le point sur la révision du 11^{ème} programme est présenté en avance et le point d'avancement sur les défis territoriaux en suivant (point IV.3 de l'ordre du jour).

M. HOELTZEL assure la présentation du point en objet en présentant un point d'étape de la Commission des programmes sachant que la lettre de cadrage n'a pas encore été signée par la Ministre. Le sujet sera plus largement examiné lors de la séance du Comité de bassin du 14 octobre prochain.

VI. Planification et prospective (suite)

3. Point d'avancement des défis territoriaux

M. MARCOS assure la présentation du point en objet à partir d'un support de présentation.

Le Président trouve la notion de défis très efficace, ces derniers ayant permis d'obtenir l'ensemble des signatures. Grâce à ces défis territoriaux, l'AERM peut proposer des solutions, parfois difficiles, aux enjeux importants du territoire. Le Président félicite l'ensemble des acteurs territoriaux pour le travail réalisé.

Concernant le défi relatif à la sécurisation de l'alimentation en eau potable du sillon mosellan, **Mme MICHEL** complète en rappelant le lien avec le CTEC (Contrat de Territoire « Eau et Climat ») qui a été validée par la métropole du Grand Nancy. Ce CTEC comporte un important projet de sécurisation de la ressource en eau qui repose sur une nouvelle prise d'eau très excentrée et positionnée en amont du rejet des soudières.

Le Président approuve la remarque de Mme MICHEL et souligne l'importance de la question des soudières et de l'expression des sujets sous forme de défis territoriaux.

M. HOELTZEL confirme en effet, l'importance pour l'Agence de disposer de cet outil de mobilisation et de valorisation des secteurs locaux. La délibération proposée invite à mandater la Commission des programmes à explorer une extension de cette approche par défis territoriaux.

Le Président souscrit à cette orientation et soumet au vote la délibération.

La délibération n°2021-22 concernant l'avis favorable à la poursuite de l'approche du 11^{ème} programme d'intervention par le prisme des défis territoriaux est adoptée à l'unanimité.

VII. Vie des instances de bassin

1. Élections et désignations – postes vacants dans les commissions

M. HOELTZEL introduit le point en objet en commentant le tableau des postes vacants.

M. BALLET propose sa candidature pour la commission gestion de l'eau et urbanisme qui est acceptée.

M. HOELTZEL précise que les postes vacants seront à nouveau proposés lors du renouvellement partiel du CB suites aux élections régionales et départementales de juin 2021.

2. Informations sur les Trophées de l'eau 2021

M. HOELTZEL explicite le déroulement de la session 2021 des Trophées de l'eau dans le contexte de crise sanitaire. Un jury restreint composé de membres du CB désignés par les Chefs de file des différents collèges se réunira à l'automne pour sélectionner les nominés. L'appel à candidature est en cours (clôture en juillet). La cérémonie des déroulera (par précaution) de manière distancielle avec des duplex avec les sites des nominés. La date précise reste à caler.

3. Colloque des Comités de bassin du 9 décembre 2021 à Paris

M. HOELTZEL présente le dernier point en objet et précise que le Colloque se déroulera le 9 décembre prochain, de 10h à 16h à la Maison des Océans à Paris. Il comprendra plusieurs séquences de tables rondes et d'échanges ainsi que des surprises qui devraient faciliter les interactions entre les personnes présentes.

M. HOELTZEL insiste sur l'intérêt de cette cérémonie de partage d'expériences entre bassin. C'est une rencontre importante de la communauté des instances de bassin, un an après un large renouvellement de leurs membres. Le colloque sera aussi l'occasion d'échanger avec la Ministre de la transition écologique. La délégation du Comité de bassin Rhin-Meuse sera composée de 25 membres dont les candidatures seront recueillies jusqu'en septembre 2021.

4. Questions diverses

À l'annonce de la l'arrivée imminente de la Préfète Coordinatrice de bassin, le Président interrompt la séance. Dans l'attente, il ouvre le débat sur des questions diverses.

M. PEDUZZI apporte des points de précision sur plusieurs sujets :

- malgré les consultations, il constate sur le terrain une difficile compréhension des enjeux par le grand public ;
- il recommande aux membres du CB de garder à l'esprit que l'ensemble des schémas, plans, autorisations et démarches territoriales ne doivent pas représenter plus d'une année entre le moment d'identification d'un problème sur le terrain, et celui où le CB apporte une réponse. L'objectif est de réduire les délais administratifs qui démotivent les acteurs de terrain et relaient une mauvaise image de l'efficacité des politiques publiques auprès des citoyens.
- il rappelle que l'assainissement autonome peut être source de grande précarité. En effet, les habitations concernées par ce mode d'assainissement sont souvent éloignées, moins chères et donc occupées par des familles plus modestes qui ne peuvent pas toujours financer les travaux correspondants. M. PEDUZZI souligne également l'intérêt de prendre en compte les pollutions engendrées par ces installations individuelles dans les politiques publiques, sans oublier les enjeux d'équité. Il constate, par ailleurs, un plus faible intérêt pour les élections qui est la conséquence de politiques publiques incohérentes comme celle de l'assainissement individuel.

Le Président s'accorde avec la remarque le M. PEDUZZI concernant l'accélération du délai de réponse de l'AERM. Pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter le nombre de réunions des commissions. Cependant, en raison du grand nombre de démarches, schémas, plans et de la complexité du langage technocratique, certaines réponses à des problématiques de terrain peuvent prendre un temps indéterminé. Le Président recommande ainsi de réaliser des présentations courtes, efficaces et politiques lors des CB afin que chacun puisse cerner rapidement les enjeux et de pouvoir proposer des solutions.

Il ajoute que l'assainissement non collectif fut l'objet de recommandations contraires de la part du gouvernement. Sur ce point, il demande à la ministre de la Transition écologique une plus grande confiance dans les territoires et leur intelligence propre. Il a également la perception que, concernant le Varenne de l'eau, il y avait une volonté de centraliser les actions et non de faire confiance aux territoires qui sont les plus aptes à répondre aux problèmes de terrain.

VIII. Intervention de la Préfète Coordonnatrice de bassin

Mme la Préfète Coordonnatrice de bassin rejoint le CB et est accueillie par le Président.

Mme la Préfète Coordonnatrice de bassin précise qu'elle était en réunion avec la Chambre d'agriculture.

Le Président introduit la Préfète Coordonnatrice de bassin et résume les grands enjeux qui ont eu lieu au cours du CB. Le Président précise également qu'en dehors des grandes directives nationales, l'AERM souhaite avoir plus de liberté afin de pouvoir apporter des réponses adaptées au territoire et aux spécificités du bassin Rhin-Meuse. Il demande ainsi à la Préfète Coordonnatrice de bassin de défendre, devant l'Etat, un plus grand degré de liberté de l'AERM dans l'exécution de ses missions. Le Président remercie enfin la Préfète Coordonnatrice de bassin pour la lettre transmise à la Ministre sur les problématiques de gestion budgétaire et d'effectifs. Il ajoute que Mme la Préfète Coordonnatrice de bassin est, du fait du cumul de ses fonctions, une pièce maîtresse pour défendre les attentes et besoins de l'AERM.

Mme la Préfète Coordonnatrice de bassin confirme qu'elle soutient toujours ces problématiques et portera ces revendications jusqu'au bout.

Le Président ajoute qu'à la vue de l'actualité des enjeux de l'AERM - réserve d'eau, assainissement, etc. – une communication réactive est nécessaire afin d'éviter l'émission de fausses informations par la presse. L'AERM devra donc diffuser rapidement sa propre lecture des enjeux afin d'apaiser les débats et proposer des solutions, dans les limites de ses compétences. Il ajoute que le Varenne de l'eau a été évoqué lors du CB, et notamment les enjeux de co-construction.

Mme la Préfète Coordonnatrice de bassin affirme qu'elle est ravie d'être présente à ce CB.

Elle comprend que la gouvernance de l'eau peut paraître, de l'extérieur, assez complexe mais partage avec le Président une vision pragmatique des missions de l'AERM.

La Préfète Coordonnatrice de bassin ajoute que pour répondre aux enjeux climatiques, l'AERM doit éviter tout parti pris et toujours répondre de manière apaisée. La bonne entente entre les collèges de l'AERM est, à ce titre, remarquable. Les délibérations sont toujours adoptées à l'unanimité et avec solidarité, notamment envers les agriculteurs.

La Préfète Coordonnatrice de bassin ajoute que les enjeux du bassin Rhin-Meuse sont également ceux de la région, comme elle a pu le constater lors de sa réunion avec la Chambre régionale de l'agriculture.

En ce qui concerne le Varenne de l'eau, elle estime qu'il pourra avoir des résultats véritablement positifs, grâce à la participation des territoires dans ce projet national. La mise en place d'un « pôle eau » en collaboration avec la DREAL pourrait également se révéler utile pour la conduite du Varenne de l'eau.

Enfin, la Préfète Coordonnatrice de bassin salue et remercie l'engagement des membres du CB ; un engagement qui contribue au bon fonctionnement de l'AERM.

Le Président remercie la Préfète Coordonnatrice de bassin ainsi que l'ensemble des membres du CB pour leur état d'esprit favorable aux discussions et pour la qualité de leurs interventions.

En l'absence de questions supplémentaires, la séance est levée.

Le Secrétaire
du Comité de bassin,





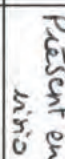

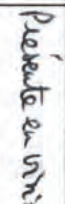

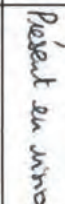

Marc HOELTZEL




Le Président
du Comité de bassin,



Claude GAILLARD

**Réunion du Comité de Bassin du 2 juillet 2021
Feuille d'émargement (Collège des collectivités)**

| Civilité | Nom | Prénom | Collège | Titre | Présent | Représenté par... | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Émargement |
|----------|-----------|---------------|---------------|--|---------|-------------------|-------------------------|----------|-----------------------|-------------------|---|
| M | BARBIER | Patrick | Collectivités | Président du Territoire III Amont du SDEA Vice-Président de la Communauté de communes de Sélestat et Environs Maire de Muttersholz | OUI | | | | | |  |
| Mme | BARDOT | Audrey | Collectivités | Conseillère municipale de Pullygny Vice-Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle | OUI | | | 1 | M. Vincent MATELIC | |  |
| Mme | BEIRENS | Odille | Collectivités | Maire de Buxières-sous-les-Côtes | OUI | | | | | |  |
| M. | BOILLEAU | Pierre | Collectivités | Vice-Président - Métropole du Grand Nancy Représentant de l'EPTB Meurthe Madon | EXCUSE | | M. Claude GALLARD | | | | |
| | | | Collectivités | | | | | | | | |
| Mme | BUCHERT | Maryvonne | Collectivités | Adjointe au Maire de Mulhouse | OUI | | | 1 | M. Michel HABIG | |  |
| Mme | BULOU | Beatrice | Collectivités | Vice-Présidente de la Métropole de Strasbourg | EXCUSE | | M. Bernard INGWILLER | | | | |
| Mme | CLEMENT | Marie-Josephe | Collectivités | Maire de Cominmont | OUI | | | | | |  |
| | | | Collectivités | | | | | | | | |
| M. | DEPAIX | Régis | Collectivités | Maire de Montcornet | OUI | | | | | |  |
| M. | DIETMANN | Daniel | Collectivités | Président EPAGE Langue Maire de Manspach | OUI | | | | | |  |
| Mme | FRAIPONT | Anne | Collectivités | Maire de Le Mont Dieu | | | | | | | |
| | | | Collectivités | | | | | | | | |
| M. | GUILLAUME | Jean-Francois | Collectivités | Maire de Ville-en-Vernois | OUI | | | | | |  |

| Civilité | Nom | Prénom | Collège | Titre | Présent | Représenté par... | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Émargement |
|----------|---------------|---------------|---------------|--|---------|-------------------|----------------------|----------|-----------------------------|-------------------|--|
| | | | Collectivités | | | | | | | | |
| M. | HABIG | Michel | Collectivités | Président du Syndicat mixte Rivières de Haute-Alsace | EXCUSE | | Mme Maryonne BUCHERT | | | | |
| | | | Collectivités | | | | | | | | |
| M | HUSSON | Jean-François | Collectivités | Senateur | Excuse | Jacques FERRIERE | | | | | Présent en VHS |
| M. | INGWILLER | Bernard | Collectivités | Maire de Grasseindorf | Oui | | | 1 | Mme Béatrice BUILOU | |  |
| M. | JACQUE | Édouard | Collectivités | Vice-Président de l'EPAMA Conseiller régional Grand Est | Excuse | | | | | | |
| M. | | | Collectivités | | | | | | | | |
| Mme | LOGIN | Frédérique | Collectivités | Vice-Présidente de Metz Métropole | Excusée | | | | | | |
| M. | MARINI | Jean | Collectivités | Président du Syndicat des Eaux-Vives des 3 Nied | Oui | | | | | | Présent en VHS |
| M. | MATELIC | Vincent | Collectivités | Maire de Rosselange | Excuse | | Mme Audrey BARDOT | | | | |
| M. | MELON | Ghislaine | Collectivités | Maire d'Emery | | | | | | | |
| | | | Collectivités | | | | | | | | |
| Mme | MICHEL | Déphine | Collectivités | Vice-Présidente du Grand Nancy | Oui | | | 1 | Mme Alexandra REBSTOCK PIMM | |  |
| M. | NASS | Denis | Collectivités | Maire de Gommersdorf | | | | | | | |
| M. | PALUSZKIEWICZ | Xavier | Collectivités | Député | | | | | | | Excuse |
| M. | PEDUZZI | Dominique | Collectivités | Maire de Fresse-sur-Moselle | Oui | | | 1 | M. David VALENC | |  |

| Civilité | Nom | Prénom | Collège | Titre | Présent | Représenté par... | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Engagement |
|----------|----------------|---------------|---------------|---|---------|-------------------|----------------------|----------|-------------------|-------------------|------------------|
| Mme | REBSTOCK PINNA | Alexandra | Collectivités | Maire de Nilvange | Excusé | | Mme Delphine NICHÉL | | | | |
| T | SCHAAL | Rhienry | Collectivités | Vice-Président Eurométropole | Oui | | | | | | Présent en 10h30 |
| M. | RICHARD | Loïc | Collectivités | Maire de Riedstheim | Excusé | | | | | | |
| M. | SOULIER | Gilles | Collectivités | Président de la Commission locale de l'eau SAGE Rupt-de-Mad Esch-Trey | | | | | | | |
| M. | THOMAS | Jean-François | Collectivités | Conseiller municipal de Verdun | EXCUSE | | | | | | |
| M. | VALDEVIT | Bruno | Collectivités | Président du Syndicat mixte Moselle Aval Vice-Président de Metz Métropole Maire d'Ars-sur-Moselle | EXCUSE | | | | | | |
| M. | VALENCE | David | Collectivités | Maire de Saint-Dié-des-Vosges | Excusé | | M. Dominique PEDUZZI | | | | |
| M. | VOINSON | Phillipe | Collectivités | Maire de Bouxières-aux-Chênes | Oui | | | | | | |
| | | | Collectivités | | | | | | | | |


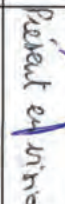
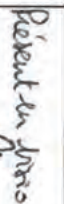



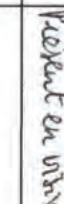
| | | | | | |
|-------------------------|-----------|-----------------|----------|--------------|--------------|
| Membres présents | 13 | Pouvoirs | 6 | Total | 19/40 |
|-------------------------|-----------|-----------------|----------|--------------|--------------|

TS

**Réunion du Comité de Bassin du 2 juillet 2021
Feuille d'émargement (Collège des usagers)**

| Civilité | Nom | Prénom | Collège | Titre | Présent | Représenté par... | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Emargement |
|----------|------------|-----------|-------------------------|---|---------|-------------------|-----------------|--------------------|-------------------|-------------------|--------------------|
| M. | ADAM | Michel | Usagers non économiques | Président de la FPPMA des Ardennes | | | | | | | |
| M. | BESSARD | Christian | Usagers non économiques | Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est Famille de France de Meurthe-et-Moselle | OUI | | | | | | <i>[Signature]</i> |
| M. | BRIGNON | Marc | Usagers non économiques | Directeur du Conservatoire d'espaces naturels d'Alsace | OUI | | | | | | <i>[Signature]</i> |
| M. | CAYE | Pierre | Usagers non économiques | Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est | OUI | | | | | | <i>[Signature]</i> |
| M. | CHRISTOPHE | Michel | Usagers non économiques | Président du Centre permanent d'initiative pour l'environnement Nancy-Champenois | OUI | | | | | | <i>[Signature]</i> |
| Mme | CORSYV | Véronique | Usagers non économiques | Directrice du conservatoire des sites forains | OUI | | | | | | <i>[Signature]</i> |
| M. | DESBROSSE | Jacky | Usagers non économiques | Président de la Fédération régionale des Chasseurs du Grand Est | EXCUSE | | | | | | |
| Mme | DESPIERRES | Isabelle | Usagers non économiques | Responsable technique - FPPMA de Moselle | OUI | | | | | | <i>[Signature]</i> |
| M. | ERB | Robert | Usagers non économiques | Président de la FPPMA du Bas-Rhin | OUI | | | | | | <i>[Signature]</i> |
| M. | GAILLARD | Claude | Usagers non économiques | Personne qualifiée | OUI | | 1 | M. Pierre BOILLEAU | | | <i>[Signature]</i> |
| Mme | GENESSEAU | Valérie | Usagers non économiques | Membre du Conseil d'administration de France Nature Environnement Grand Est | OUI | | | | | | <i>[Signature]</i> |
| M. | LOUIS | Eric | Usagers non économiques | Représentant des associations actives en matière d'activités nautiques | OUI | | | | | | <i>[Signature]</i> |
| M. | MICHEL | Bernard | Usagers non économiques | Membre du Bureau national environnement CLCV | OUI | | | | | | <i>[Signature]</i> |
| M. | MOTROT | Jean-Yves | Usagers non économiques | Vice-Président de la Coordination des LPO Grand Est | OUI | | | | | | <i>[Signature]</i> |
| Mme | PATTEGAY | Chantal | Usagers non économiques | Administrateur - UFC Que Choisir | OUI | | | | | | <i>[Signature]</i> |

| Civilité | Nom | Prenom | Collège | Titre | Présent | Représenté par... | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Emargement |
|----------|-----------------|------------|-------------------------|--|------------|-------------------|-----------------|----------|-------------------|-------------------|------------------------|
| M. | REININGER | Daniel | Usagers non économiques | Président de France Nature Environnement | OUI | | | | | | <i>Présent en vno</i> |
| Mme | RIBAYROL-FLESCH | Anne | Usagers non économiques | Personne qualifiée | OUI | | | | | | <i>Présente en vno</i> |
| Mme | VELINOT | Christiane | Usagers non économiques | Chambre de consommation d'Alsace et du Grand Est Association générale des Familles du Haut-Rhin (68) | OUI | | | | | | <i>Présente en vno</i> |
| M. | WEBER | Mickael | Usagers non économiques | Personne qualifiée | EXCUSÉ | | | | | | |
| Mme | ZEBOUDJ | Irène | Usagers non économiques | Présidente de CLCV Marly et ses environs | OUI | | | | | | <i>Présente en vno</i> |
| Mme | ARNOLD | Frédérique | Usagers économiques | Responsable qualité prévention environnement Papepentes du Rhin | OUI | | | | | | <i>Arnold</i> |
| M. | BALLET | Sveire | Usagers économiques | Sylviculture | OUI | | | | | | <i>St.</i> |
| M. | BAUER | Gilbert | Usagers économiques | Président de l'Institut français des boissons de la brasserie et de la malterie | OUI | | | | | | <i>Présent en vno</i> |
| M. | BECKER | Jean-Paul | Usagers économiques | Représentant de la Fédération française d'aquaculture | OUI | | | | | | <i>Présente en vno</i> |
| Mme | CHAKRI | Karina | Usagers économiques | Quality, Hygiène, Health, Safety and Environment Manager BLUE PAPER | <i>oui</i> | | | | | | <i>Présente en vno</i> |
| Mme | CHARLIER | Catherine | Usagers économiques | Vice-Présidente de la FDSEA des Ardennes | EXCUSÉ | | | | | | |
| M. | GEORGE | Michel | Usagers économiques | Conseiller technique - DMC | OUI | | | | | | <i>RG</i> |
| Mme | GERARD | Sandrine | Usagers économiques | Artisan coiffeur | | | | | | | <i>RG</i> |
| M. | HENRY | Philippe | Usagers économiques | Président Agence Bio Grand Est | OUI | | | | | | <i>RG</i> |
| M. | KOSMALSKI | Laurent | Usagers économiques | Directeur régional Grand Est - Véolia eau France | | | | | | | |
| M. | KOSZUL | Etienne | Usagers économiques | UNICEM Grand Est | OUI | | | | | | <i>Présent en vno</i> |

| Civilité | Nom | Prénom | Collège | Titre | Présent | Représenté par... | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Engagement |
|----------|-----------|-----------|---------------------|--|---------|-------------------|-----------------|----------|-------------------|-------------------|---|
| Mme | LEROY | Nathalie | Usagers économiques | Responsable Environnement - TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE | OUI | | | | | |  |
| M. | METZ | Fabien | Usagers économiques | Chambre d'agriculture de la région Alsace | OUI | | | | | |  |
| M. | NEU | Patrick | Usagers économiques | Conseiller technique - France RAIL INDUSTRY | OUI | | | | | |  |
| M. | PELLETIER | Jean-Luc | Usagers économiques | Président de la Chambre d'agriculture de la Meuse | OUI | | | | | |  |
| Mme | PONCELET | Raphaëlle | Usagers économiques | Responsable Environnement - COOP de France Grand Est | OUI | | | | | |  |
| M. | RENCK | Patrick | Usagers économiques | Chef de service Environnement ALSACHIMIE | OUI | | | | | |  |
| M. | SINGER | Pierre | Usagers économiques | Représentant de l'Agence régionale du Tourisme Grand Est Co-Directeur du Parc de Sainte-Croix | | | | | | | |
| M. | THEVENET | Régis | Usagers économiques | Directeur concessions - Unité hydro Est EDF | OUI | | | | | |  |
| M. | VONARB | Adrien | Usagers économiques | Président de l'association agréée des pêcheurs professionnels en eau douce | | | | | | | |

| Membres présents | 27 | Pouvoirs | 0 | Total | 27/40 |
|------------------|----|----------|---|-------|-------|
|------------------|----|----------|---|-------|-------|



**Réunion du Comité de Bassin du 2 juillet 2021
Feuille d'émargement (Collège des représentants de l'État)**





| Civilité | Nom | Prénom | Collège | Titre | Présent | Représente par... | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Émargement |
|----------|------------|------------|---------|---|---------|---------------------------|-----------------|----------|-------------------|-------------------|-----------------------|
| Mme | CHEVALIER | Josiane | État | Préfète de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin Préfète Coordonnatrice de bassin Rhin-Meuse | EXCUSE | | | | | | |
| M. | VANLAER | Hervé | État | Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est | OUI | | | | | | <i>H. Vanlaer</i> |
| | | | État | Adjoint au Délégué de bassin Grand Est | EXCUSE | | | | | | |
| M. | BRAUD | Olivier | État | Commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du massif vosgien | OUI | | | | | | <i>Présent en vhs</i> |
| M. | GOURTAY | Blaise | État | Secrétaire général pour les affaires régionales Grand Est | EXCUSE | | | | | | |
| Mme | BOSSY | Aime | État | Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est | EXCUSE | Max LOUETTE | | | | | <i>M. Bossy</i> |
| Mme | COULONGEAT | Françoise | État | Directrice régionale des finances publiques de Grand Est et du Département du Bas-Rhin | EXCUSE | Patrick WEHRLÉN | | | | | <i>Présent en vhs</i> |
| M. | GAUTHIER | Pascal | État | Directeur interrégional du Nord Est de Voies Navigables de France | EXCUSE | Anne-Catherine LADERRIERE | | | | | <i>Présent en vhs</i> |
| Mme | CAYRÉ | Virginie | État | Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est | EXCUSE | Nicolas REYNAUD | | | | | <i>Présent en vhs</i> |
| M. | POINSSOT | Christophe | État | Directeur général délégué du Bureau de Recherches Géologiques et Minières | EXCUSE | Damien SALQUEBRE | | | | | <i>Présent en vhs</i> |
| M. | JÉRÔME | Jean-Louis | État | Directeur général du Port Autonome de Strasbourg | EXCUSE | | | | | | |
| M. | MUNCH | Bertrand | État | Directeur général de l'Office National des Forêts | EXCUSE | | | | | | |
| M. | DUBREUIL | Pierre | État | Directeur général de l'Office français de la biodiversité | EXCUSE | Xavier MORVAN | | | | | <i>Présent</i> |
| M. | BERTEAUD | Pascal | État | Directeur général du centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement | EXCUSE | Jacques LE BERRE | | | | | <i>Présent en vhs</i> |

| Civilité | Nom | Prénom | Collège | Titre | Présent | Représenté par... | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Engagement |
|----------|------------|----------------|---------|---|---------|-------------------|-----------------|----------|-------------------|-------------------|-----------------|
| M. | LOMBARD | Eric | État | Directeur général de la Caisse des dépôts et consignation | | | | | | | |
| M. | BETTON | Jérôme | État | Directeur général délégué de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie | OUI | | | | | | Présent en virt |
| M. | MARTIN | Didier | État | Préfet de Moselle représenté par le DDT Moselle | | | | | | | |
| M. | ORY | Pierre | État | Préfet des Vosges représenté par le DDT des Vosges | EXCUSÉ | Dominique BEMER | | | | | 4.3 |
| M. | LAUGIER | Louis | État | Préfet du Haut-Rhin représenté par le DDT du Haut-Rhin | | | | | | | |
| M. | LAMONTAGNE | Jean-Sébastien | État | Préfet des Ardennes représenté par le DDT des Ardennes | | | | | | | |

| Présents ou représentés | 11 | Pouvoirs | 0 | Total | 11/20 |
|-------------------------|----|----------|---|-------|-------|
|-------------------------|----|----------|---|-------|-------|

**Réunion du Comité de Bassin du 2 juillet 2021
Feuille d'émargement (Observateurs et invités)**

| Civilité | Nom | Prénom | Collège | Titre | Présent | Représenté par... | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Réçoit pouvoir de | Réçoit pouvoir de | Émargement |
|----------|-------------------|-----------|--------------------------------|---|--------------|-------------------|-----------------|----------|-------------------|-------------------|---|
| Mme | CHEVALIER | Josiane | Invité | Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence de l'eau | | | | | | | |
| M. | RAYMOND | François | Invité | Chef de mission de contrôle général économique et financier | <i>Exusé</i> | | | | | | |
| | | | Invité | Commissaire du Gouvernement | | | | | | | |
| M. | LIARD | Stéphane | Invité | Agent Comptable | EXCUSÉ | | | | | | |
| M. | LALOË | Julien | Invité | Représentant du personnel | OUI | | | | | | <i>Présent</i> |
| Mme | PORQUET FUSIER | Alexandra | Invité | Représentant du personnel / Suppléant | OUI | | | | | |  |
| M. | JURDY | Nicolas | Invité | Chef de pôle Eau Rhin-Meuse Délégation de bassin Service Eau Biodiversité Paysage DREAL Grand Est | EXCUSÉ | | | | | | |
| Mme | LOMBARD | Aline | Invité | Adjointe au chef de service, Adjointe au délégué de bassin DREAL Grand Est | OUI | | | | | |  |
| M. | BENOIT | Marc | Invité | Président du Conseil scientifique | <i>EXUSÉ</i> | | | | | | |
| | | | Invité | NOMADEIS | OUI | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| M. | HOELTZEL | Marc | Autres participants et invités | Directeur général de l'Agence de l'eau | OUI | | | | | | |
| M. | | | Autres participants et invités | Directeur général adjoint de l'Agence de l'eau | | | | | | | |

| Civilité | Nom | Prénom | Collège | Titre | Présent | Représenté par... | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Engagement |
|----------|---------------|-----------|--------------------------------|---|---------|-------------------|-----------------|----------|-------------------|-------------------|---|
| M. | DINCUFF | Lionel | Autres participants et invités | Directeur des redevances et des finances | OUI | | | | | | |
| M. | LERT | Laurent | Autres participants et invités | Directeur délégué à la Commande Publique et aux Moyens Généraux | OUI | | | | | | |
| Mlle | CHAFFAROD | Florence | Autres participants et invités | Directrice déléguée à la Communication | OUI | | | | | |  |
| M. | SIMONIN | Pascal | Autres participants et invités | Directeur des Ressources Humaines | EXCUSÉ | | | | | | |
| M. | MARCOS | Laurent | Autres participants et invités | Directeur des Aides et de l'Action territoriale | OUI | | | | | |  |
| Mlle | MAUVEUX | Patricia | Autres participants et invités | Directrice des Politiques d'intervention Directrice de la Planification par intérim | OUI | | | | | | |
| Mme | ARBILLOT | Sandrine | Autres participants et invités | Responsable du Pôle Planification | OUI | | | | | | |
| Mme | SCHMITZBERGER | Katia | Autres participants et invités | Adjointe à la Directrice de la DC3PI Cheffe du Service Connaissance | OUI | | | | | |  |
| M. | PROPIN | Sébastien | Autres participants et invités | Adjoint à la Directrice de la DC3PI Chef du Service Programme et Politiques d'intervention | OUI | | | | | | |
| M. | DIETRICH | Daniel | Autres participants et invités | Directeur des Systèmes d'Information | OUI | | | | | | |
| Mme | FICHTER | Aude | Autres participants et invités | Chargée de mission Juridique et appui administratif | OUI | | | | | | |
| M | VAUTHIER | Jean-Marc | Autres participants et invités | Chef du Service Eau dans la Ville et Industrie | EXCUSÉ | | | | | | |
| Mme | PELOUIN | Corinne | Autres participants et invités | Adjointe au Directeur des Aides et de l'Action Territoriale Cheffe du Pôle Coordination Territoriale | OUI | | | | | |  |
| M. | GOETGHEBEUR | Philippe | Autres participants et invités | Chef du service Eau et Espaces Naturels | OUI | | | | | | |
| M. | BOURMAUD | Davis | Autres participants et invités | Chargé de mission Coordination territoriale | EXCUSÉ | | | | | | |

| Civilité | Nom | Prénom | Collège | Titre | Présent | Représenté par... | Donne pouvoir à | Pouvoirs | Reçoit pouvoir de | Reçoit pouvoir de | Élargement |
|----------|-----|--------|---------|-------------------------|---------|-------------------|-----------------|----------|-------------------|-------------------|------------|
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| | | | | Présents ou représentés | 51 | | | | | | |